

# Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 8 Numéro 3

Mars 2008



Une élève du collège Margaret-Barbour travaille sur la partie de la bannière fabriquée par son école.

## Des élèves du Nord lancent une célébration pour marquer le 60e anniversaire

Des élèves du secondaire vivant dans le Nord du Manitoba ont été les premiers à terminer des pièces qui seront ensuite réunies avec d'autres provenant de partout dans la province pour former une bannière en célébration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Les élèves assistaient à la Conférence des jeunes du Nord organisée par la Commission à The Pas plus tôt ce mois-ci.

Le projet « Peace by Piece » (la paix, petit à petit) permet aux élèves d'envoyer un message concernant les droits de la personne. Les élèves des six écoles participant à la conférence n'avaient qu'une heure pour faire preuve de créativité et de considération durant la séance d'activités tenue en après-midi.

Divisés en équipes formées selon l'école, ils ont discuté de leur projet en découpant et en collant les éléments servant à créer leur partie de la bannière. Une fois assemblée, celle-ci devrait mesurer au moins sept mètres sur sept mètres.

Le président, M. Jerry Woods, a ouvert la journée en expliquant que la conférence de 2008, intitulée « Our World, Your World, My World » (notre monde, votre monde, mon monde) marquait le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a ajouté qu'il espérait que la conférence attirerait l'attention de tous sur les enjeux relatifs aux droits de la personne qui existent partout dans le monde, et tout près de chez nous.

« La Déclaration universelle des droits de l'homme est la base sur laquelle repose le droit international en matière de droits



Un élève de l'école Cross-Lake apprécie l'activité pratique.



La contribution à la bannière du centre éducatif Chief-Sam-Cook-Mahmuwee.

Conférence - suite à la page 2



[www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc)

### Les droits en question par Jerry Woods, président

Depuis bien longtemps, notre société détermine ce qu'une personne peut ou ne peut pas faire dans la vie quotidienne en fonction de son âge. On n'a pas le droit de voter avant d'avoir 18 ans et on ne peut pas conduire avant d'avoir 16 ans. À l'autre extrémité de l'échelle chronologique, les Canadiens et Canadiennes plus âgés doivent convertir leur RÉÉR en fonds enregistré de revenu de retraite ou en rente avant leur 72e anniversaire. Dans certaines administrations, il faut se retirer de la population active dès qu'on atteint un certain âge.

Il est quelque fois logique de se servir de l'âge comme critère, mais pas tout le temps. Ce qui est le cas lorsqu'il s'agit de la retraite obligatoire. En janvier 2008, le ministre de la Justice de la Colombie-Britannique, M. Wally Oppal, a déclaré que « la retraite obligatoire est une politique qui appartient au passé et non à l'avenir ». À la suite de cet énoncé, la province est devenue la plus récente à abolir cette pratique. Au Manitoba, cela fait 25 ans que cette pratique appartient au passé et que notre province a mis fin à la retraite obligatoire.

Bien qu'un nombre croissant d'administrations gouvernementales examinent leurs lois sur les droits de la personne et l'incidence qu'elles ont sur la retraite obligatoire, la réalité est qu'aujourd'hui le droit de ne pas prendre sa retraite dépend de son lieu de résidence et de son employeur.

Par exemple, si vous travaillez pour une banque ou une société aérienne, vous serez probablement forcé à prendre votre retraite à un certain âge, car la Commission canadienne des droits de la personne a compétence sur de tels organismes réglementés par le gouvernement fédéral. Un Tribunal canadien des droits de la personne a récemment porté jugement contre deux pilotes d'Air Canada alléguant qu'ils avaient fait l'objet d'une discrimination fondée sur leur âge. On les avait obligés à prendre leur retraite à l'âge de 60 ans.

Si vous travaillez dans une usine en Nouvelle-Écosse et que l'âge de retraite obligatoire est de 65 ans, vous serez obligé à prendre votre retraite. Au Manitoba, ce ne serait peut-être pas le cas.

La Commission des droits de la personne du Manitoba croit que la retraite obligatoire constitue une forme de discrimination fondée sur l'âge. Si votre lieu de travail relève de la compétence du gouvernement provincial et que vous demeurez au Manitoba, le moment de votre retraite n'est pas déterminé entièrement en fonction de votre âge, mais plutôt en fonction de vos compétences. À part dans certains établissements réglementés, tels que les universités, si vous satisfaites aux exigences et aux conditions de l'emploi, vous pouvez alors continuer à travailler.

La retraite obligatoire est peut-être une chose du passé pour la plupart des Manitobains et Manitobaines, mais pour un certain nombre de Canadiens et de Canadiennes, elle se trouve toujours à l'horizon.

# L'Université de Winnipeg offre un nouveau programme dans le domaine des droits de la personne

## Diplôme axé sur la citoyenneté mondiale

Les personnes à la recherche d'une carrière dans le domaine des droits internationaux, de l'aide internationale et du travail humanitaire ou auprès des réfugiés, peuvent maintenant accéder à une formation appropriée. L'Université de Winnipeg offrira un baccalauréat ès arts en études des droits de la personne et en études mondiales, le seul diplôme du genre dans l'Ouest canadien.

Par l'intermédiaire de son Global College, l'université offrira dès cet automne des baccalauréats ès arts de trois et de quatre ans. L'objectif du programme de l'Université de Winnipeg est de donner l'occasion aux étudiants d'explorer des questions relatives aux droits de la personne dans le contexte de la mondialisation, vu son lien avec la justice sociale et la citoyenneté mondiale.

« La concentration en études des droits de la personne et en études mondiales est un autre exemple des programmes d'études pertinents que notre université offre aux étudiants, a noté le président et vice-chancelier de l'université, M. Lloyd Axworthy, un champion de longue date des droits de la personne. Le thème des droits de la personne figure au premier plan depuis plusieurs années et il ne fera que prendre de l'importance. Les étudiants qui participeront à ce programme pourront terminer leurs études à l'Université de Winnipeg et faire la différence dans le monde. »

Pour plus de renseignements sur la nouvelle concentration en études des droits de la personne et en études mondiales, veuillez consulter le site [www.uwinnipeg.ca](http://www.uwinnipeg.ca) ou communiquer avec le Global College au 204 988-7105 ou à l'adresse [s.funk@uwinnipeg.ca](mailto:s.funk@uwinnipeg.ca).

## Journée du droit 2008 – portes ouvertes

« Célébrons nos droits et libertés »  
le 13 avril 2008 Palais de justice  
408, avenue York  
de midi à 16 h

Conférence - suite de la page 1

de la personne et elle constitue le premier énoncé universel sur les principes de base des droits inaliénables des personnes, a annoncé M. Woods. Le monde est en évolution, des nouveaux enjeux émergent et même un pays comme le Canada doit se pencher sur les sujets qui risquent de devenir épineux sur le plan des droits de la personne. Nous pouvons essayer de les prévoir. Nous pouvons même rêver. »

Il a suggéré aux élèves de considérer la question du droit à un air pur et à une eau propre aussi bien que le droit à la nourriture et au logement.

Le conférencier principal de l'après-midi était M. Michael Champagne, un jeune Autochtone qui a grandi dans le quartier North End de Winnipeg. Dans son allocution, intitulée « Taking Chances, Creating Change » (prendre des chances, causer du changement), il a expliqué comment transformer les stéréotypes négatifs en défis personnels.

« Tout ce qui vaut d'être accompli vaut la lutte pour l'assurer », a annoncé M. Champagne, puis il a fait prendre conscience aux participants qu'ils avaient la capacité d'atteindre tout objectif qu'ils pouvaient se donner.

Les élèves ont également assisté à deux ateliers : « Are You Smarter than a Human Rights Officer? » (êtes-vous plus intelligent qu'un agent des droits de la personne?), un jeu questionnaire sur les enjeux relatifs aux droits de la personne, et « Scenes from a Hat – Human Rights Style » (saynettes tirées d'un chapeau sur le thème des droits de la personne), un atelier de scénarios qui placent les élèves dans des situations faisant intervenir les droits et les responsabilités, et qui leur donnent l'occasion de modifier ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent.

Pendant l'heure du dîner, on a annoncé le gagnant du défi « Changeons les choses » de l'an dernier. Les élèves du collège Margaret-Barbour à The Pas ont reçu un chèque de 500 \$ pour leur école ainsi qu'un certificat de réussite. À la suite de la conférence de l'an dernier, ces élèves avaient monté une présentation antiracisme à l'intention des plus jeunes élèves de The Pas, afin de les encourager à créer leur propre message contre le racisme.

Le personnel prépare en ce moment les deux prochaines conférences : la première aura lieu le 24 avril à Winnipeg et la deuxième le 25 avril à Brandon.



Bon nombre d'élèves ont estimé que la présentation de M. Michael Champagne était l'un des points saillants de la conférence.

## La Journée internationale des femmes de 2008 rend hommage aux femmes qui nous inspirent

La Journée internationale des femmes a été marquée le 7 mars par une nouvelle publication du Conseil consultatif des femmes du Manitoba qui rend hommage à certaines des Manitobaines ayant le plus inspiré les autres.

Selon la ministre déléguée à la Situation de la femme, Mme Nancy Allan, « les femmes qui ont contribué à cette publication sont des chefs de file dans de nombreux domaines : la vie communautaire, les affaires, le mouvement ouvrier et l'administration élue. »

Le livret fait mention des nombreuses premières réalisées par les femmes du Manitoba sur le plan politique. Parmi les femmes reconnues, mentionnons Mme Edith Rogers, première députée élue à l'Assemblée législative du Manitoba; Mme Thelma Forbes, première Manitobaine nommée au Sénat; et Mme Sharon Carstairs, première femme à diriger un parti politique au Manitoba.

On y trouve également dans le livret le profil de nombreuses dirigeantes communautaires, certains accompagnés de messages inspirants. Citons comme exemple celui de Mlle Hannah Taylor, élève et fondatrice de la Ladybug Foundation : « Peu importe qui vous êtes, vous réussirez à améliorer notre monde si vous découvrez votre passion. »

Pour plus de renseignements sur cette publication, composez le 204 945 6281 ou consultez le site [www.mwac.mb.ca](http://www.mwac.mb.ca) (en anglais seulement).